

Commission des Finances, de la Comptabilité, du
Budget et du Sport du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2009-2010

8 FÉVRIER 2010

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2010

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Rôle des centres sportifs locaux intégrés dans un projet pédagogique visant à un meilleur apprentissage de la natation » (Article 73 du règlement)	3
2	Questions orales (Article 78 du règlement)	6
2.1	Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Prise en considération de Bruxelles dans le dossier du centre sportif de haut niveau en Communauté française »	6
2.2	Question de Mme Caroline Persoons à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Participation de la Commission communautaire française à Walcomfin »	7
2.3	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Centre de formation du cyclisme francophone (CFCF) et activation du cyclisme »	9
2.4	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Comité olympique et Interfédéral belge (COIB) et paysage institutionnel du pays »	12
3	Ordre des travaux	14

Présidence de Mme Anne-Catherine Goffinet, vice-présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 50.*

Mme la présidente. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Interpellation de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Rôle des centres sportifs locaux intégrés dans un projet pédagogique visant à un meilleur apprentissage de la natation » (Article 73 du règlement)

M. Philippe Dodrimont (MR). – En parcourant le rapport d'inspection pour l'année scolaire 2008-2009, mon attention s'est portée, parmi les commentaires acerbes des inspecteurs, sur le volet relatif à la natation dans les écoles primaires et maternelles. Le rapport pointe en effet une grande disparité dans l'organisation de ce cours. Il souligne même que la sécurité pour les nageurs ne serait pas assurée dans tous les endroits où les cours sont donnés.

La majorité des piscines de la Communauté française sont sous gestion communale. Lorsque l'on examine les obligations des autorités communales en matière d'accueil scolaire dans leurs piscines, on constate qu'un seul surveillant est requis. Ce dernier doit simplement être titulaire du brevet supérieur de sauvetage aquatique, un brevet que l'on obtient après 60 heures de cours seulement. La loi précise également que l'on doit aussi avoir des surveillants en suffisance, mais leur nombre est laissé à l'appréciation de la direction des piscines en fonction de la configuration des lieux et de leur fréquentation.

Dans de nombreux cas, les enfants sont accueillis dans une piscine où le personnel attaché à l'infrastructure s'occupe uniquement de la surveillance obligatoire sans aucune intervention d'ordre pédagogique. Dans une piscine gérée et encadrée de cette manière, on imagine facilement les difficultés auxquelles un professeur d'éducation physique risque d'être confronté pour mener un travail de qualité avec tous les élèves d'une même classe. Dans un groupe de 25 enfants, par exemple, il peut y avoir, surtout dans les premières années, des enfants habitués à la piscine – car ils ont bénéficié de cours particuliers – d'autres simplement accoutumés à l'eau et d'autres encore qui

entrent pour la première fois dans un bassin.

On imagine la difficulté pour un professeur d'éducation physique d'effectuer seul un bon travail pédagogique. C'est impossible. Comment pourrait-il s'occuper convenablement d'enfants aux niveaux d'apprentissage si différents ?

Des pouvoirs locaux, des communes, décident parfois de compléter l'équipe de surveillance et de soutenir le professeur d'éducation physique en lui adjoignant non pas des surveillants supplémentaires mais bien de véritables pédagogues titulaires d'un titre de régent ou de licencié.

Dans le cas de figure que je viens d'expliquer, celui d'un professeur confronté à une classe de vingt-cinq enfants ayant trois niveaux d'apprentissage différents, l'idéal est de lui adjoindre deux personnes supplémentaires afin de rendre la leçon de natation profitable pour tous les enfants.

D'autres moyens s'offrent aux communes pour compléter cet encadrement.

Je crois savoir qu'une trentaine de centres sportifs locaux intégrés reconnus par la Communauté française possèdent une piscine.

Monsieur le ministre, ne serait-il pas intéressant d'analyser de quelle façon fonctionnent les cours de natation lorsque la piscine où ils sont dispensés fait partie de telles infrastructures ? L'allocation de subsides a-t-elle un impact sur l'organisation des cours de natation ?

Vous avez déclaré dans cette commission que les subsides alloués aux structures qui bénéficiaient de la reconnaissance de centres sportifs locaux intégrés étaient « une aubaine car ils permettent aux communes d'engager du personnel complémentaire et de le faire financer par la Communauté française. »

À l'instar de mon collègue, Jean-Luc Crucke, le fait que les communes bénéficient d'un coup de main supplémentaire ne me gêne nullement, à condition toutefois qu'elles le mettent à profit pour apporter un véritable plus. À défaut, je le regretterais autant que vous.

Monsieur le ministre, serait-il possible d'orienter le subventionnement spécifiquement vers l'apprentissage de la natation de manière à combler les carences et les défaillances mises en lumière par ce rapport d'inspection ?

Peut-on conditionner l'octroi de ces subsides à une activité en faveur des jeunes, en l'occurrence un bon apprentissage de la natation, grâce à ce personnel complémentaire adjoint aux professeurs d'éducation physique ? Ne serait-il pas intéressant de l'envisager ? Une telle mesure serait bénéfique

pour tous les enfants de la Communauté française dont nous avons la charge de scolarisation.

Que des enfants, après la sixième année primaire, soient encore incapables de s'assumer seuls dans un bassin de natation est intolérable. Agissons ensemble pour que ce cours de natation ne se résume pas uniquement à une heure de piscine dépourvue d'accompagnement pédagogique mais qu'il offre réellement aux enfants la chance d'apprendre la natation.

Le concours du centre sportif local intégré peut être un bon moyen pour mettre tous les enfants sur un pied d'égalité. L'enseignement particulier n'est pas accessible à toutes les familles. C'est pourquoi l'apprentissage de la natation doit être proposé en toute équité dans le contexte scolaire.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Ma réponse comportera trois volets : le sport à l'école, les infrastructures et les centres sportifs intégrés. J'y grefferai quelques éléments liés à l'actualité récente de la politique sportive en Communauté française.

En ce qui concerne les cours de natation, *stricto sensu*, je rappelle que l'encadrement de l'enseignement de plein exercice, du maternel au secondaire, est de la compétence de la ministre Simonet. C'est donc à elle qu'il incombe d'organiser les apprentissages de base, scientifiques ou sportifs, dont la natation. Bien entendu, il est très difficile, pour un professeur d'éducation physique, d'encadrer vingt-cinq enfants autour d'un bassin tout en maintenant une certaine discipline et en assurant la sécurité de chacun.

Nous allons organiser des journées de formation continuée pour les professeurs d'éducation physique. L'objectif est de leur permettre de rafraîchir leurs pratiques et connaissances sportives. Car l'approche du sport est devenue plus structurée et tient davantage compte des contraintes médicales et pédagogiques. Des budgets ont été prévus à cet effet.

Le sport à l'école relève davantage de mes compétences. Nous intervenons pour permettre à des clubs de disposer d'infrastructures et pour sensibiliser les jeunes à la pratique sportive. Dans ce cadre, nous allouons, pour la seule année 2010, 975 000 euros de subsides à l'opération « Un club, une école ». Nous offrons ainsi la possibilité à un club, à un centre sportif ou à une commune, d'organiser des stages « Été sport » labellisés Adeps, c'est-à-dire bénéficiant d'un encadrement hautement qualifié, et de recevoir des subventions de la Communauté française pour les frais de per-

sonnel. La partie fonctionnement, quant à elle, est couverte soit par la commune, soit par une modeste contribution des stagiaires.

Les stages « Été sport » et l'opération « Un club, une école » amènent les enfants à pratiquer le sport dans leur propre école, mais avec un encadrement de qualité. Et rien n'empêche un club de natation d'y participer. Ils permettent de prolonger l'action de l'école et des professeurs d'éducation physique. Je vous le confirme, des crédits importants y seront consacrés.

Le troisième volet est celui des centres sportifs intégrés, lesquels répondent à une attente des communes.

Ces dernières demandent que le nombre de leurs effectifs à destination de leur centre sportif soit augmenté ou alors, que la Communauté française prenne en charge les traitements prélevés depuis de nombreuses années sur le budget communal. Cette situation pénalise les communes qui ont un centre sportif et y accueillent les enfants par rapport à celles qui n'ont pas cette infrastructure et donc pas cette charge.

La formule envisagée est intéressante car elle couvre 90% du premier traitement. Aussi, l'existence d'une piscine dans un centre sportif intégré donne lieu à un mi-temps complémentaire financé à 75%. Le cadastre des infrastructures sportives fait l'état des différents lieux de sport et de leur coordination.

En octroyant un budget d'appoint, l'objectif du législateur, en l'occurrence Claude Eerdekens, était d'améliorer les infrastructures sportives en termes de coordination, de gestion et d'entretien, dans l'espoir de les rendre plus attrayantes pour les utilisateurs, en y intégrant éventuellement une piscine. Il ne s'agit pas là d'une démarche à vocation pédagogique qui, selon vos attentes, suppose un maître nageur ou un professeur d'éducation physique supplémentaires.

Mon projet est d'inviter les communes qui disposent de ces centres sportifs intégrés et qui ont la chance d'avoir du personnel rémunéré qualifié, donc titulaire d'un brevet, d'organiser des stages, de prendre des initiatives nouvelles en matière sportive. Grâce aux nouvelles disponibilités financières et à la bonne gestion des bâtiments, aucun argument ne justifie plus la faible offre de stages.

Auparavant, les responsables des centres auraient pu faire valoir un manque de personnel et de subsides pour qu'une partie des coûts d'inscription soit prise en charge. Avec le nouveau budget, une dynamique coïncidant avec la politique que j'entends mener durant cette nouvelle législature peut

se mettre en place. Mon objectif principal est d'encourager le développement de la pratique sportive.

Deuxièmement, je veux augmenter l'offre de formation des formateurs.

Troisièmement, je songe à l'élite sportive qui joue un rôle de modèle, qui a un effet d'entraînement sur la population. Les sportifs de haut niveau participent à la reconnaissance de notre pays et de notre communauté sur la scène internationale, dans le cadre du développement sportif.

Je serai heureux si je réussis, au terme de cette législature, à augmenter la pratique sportive, aussi bien dans les endroits traditionnels que dans les lieux occasionnels propices aux sports de rue. Même s'ils ne disposent pas encore de toutes les installations requises, nous voulons valoriser certains lieux publics lors des congés et des week-ends en offrant à la population qui le désire un encadrement minimal de qualité.

L'infrastructure demeure le principal souci des communes, surtout pour celles qui disposent d'une piscine et qui doivent intervenir de manière massive pour son entretien. Dans certains cas, le budget communal est grevé de 150 000 à 500 000 euros, c'est le cas à Nivelles, ce qui représente un déficit énorme. La charge d'une piscine est très lourde car il faut aussi tenir compte du coût du personnel minimal dont on exige des compétences en matière de sécurité et d'enseignement pour faire concurrence aux cours privés bien fréquentés malgré leur coût élevé.

Un autre problème a trait à l'efficacité énergétique de ces installations qui datent de vingt-cinq à trente ans.

En tant que ministre régional de l'Énergie, j'avais lancé les projets Ureba 1 et 2 et je me réjouis que M. Nollet, qui disposera de moyens supplémentaires, poursuive l'opération. Les piscines et les complexes sportifs qui datent de vingt-cinq ou trente ans sont des bâtiments extrêmement énergivores. À cette époque, on ne se préoccupait pas du prix du fuel, mais les chaudières ont vieilli et sont peu performantes malgré leur forte consommation.

Un autre élément concerne l'infrastructure elle-même. Certaines piscines devraient être fermées vu leur vétusté, comme cela s'est passé, par exemple, à Braine-l'Alleud ou à Wavre.

Malgré notre volonté de développer les infrastructures sportives et de rénover les centres Adeps, nous ne pouvons nous permettre de proposer aux communes de rénover leur piscine ou de leur en offrir une nouvelle. Une piscine coûte

de huit à quinze millions et notre budget ne permet pas d'envisager ces dépenses. Je citerai ici le cas de Nivelles qui devrait faire face chaque année à un amortissement très important pour la construction d'une nouvelle piscine.

Nous allons devoir nous pencher sur ce problème à la suite des initiatives que prendra M. Nollet et envisager un éventuel financement alternatif.

Il ne faut pas de piscine olympique dans chaque commune, c'est un fait, mais il faut envisager des piscines de loisirs.

J'ai eu l'occasion de visiter la piscine de la ville jumelée avec la mienne. C'est un modèle du point de vue énergétique mais aussi sur le plan des plaisirs de l'eau.

J'ai également demandé à M. Devos et à M. Dirk Desmet d'organiser une matinée d'études sur l'intercommunalisation de certaines infrastructures sportives ou même d'une re provincialisation.

C'est, me semble-t-il, la seule façon de faire face à des investissements de cette importance. Mon prédécesseur avait déjà envisagé cette solution. Je citerai l'asbl Sportissimo qui regroupe quatre communes pour la gestion d'une piscine. Ce projet est intéressant pour la gestion des piscines mais il peut aussi inciter les communes plus modestes à partager des halls omnisports communs.

Nous sommes disposés à encourager par tous les moyens la pratique sportive avec le concours des écoles mais nous ne pouvons nous substituer à l'enseignement de plein exercice.

J'en viens au dernier point. Nous devons réfléchir à une combinaison adéquate des horaires scolaires avec ceux des entraînements de natation. En effet, des nageuses de dix ans doivent parfois s'entraîner dix fois par semaine. Nous ne manquerons pas de nous concerter avec Mme Simonet à ce sujet.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je voulais indiquer une piste. Il est nécessaire de soutenir les communes qui ne disposent que d'un financement communal pour gérer leur piscine alors qu'elles mettent leurs infrastructures à disposition de communes voisines. Certaines communes ont décidé de fermer leur bassin de natation, ce qui constitue une solution de facilité qui me paraît dommageable pour les enfants. Pour éviter l'essoufflement des communes, l'idée de l'inter-communalisation est tout à fait pertinente. En effet, la solidarité entre communes n'est pas toujours de mise; j'en ai fait l'expérience dans ma propre commune. La

plupart des infrastructures sportives vivent des subsides que vous octroyez. Il est tout à fait de votre ressort de transformer la situation.

Mme la présidente. – L'incident est clos.

2 Questions orales (Article 78 du règlement)

2.1 Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Prise en considération de Bruxelles dans le dossier du centre sportif de haut niveau en Communauté française »

M. Pierre Migisha (cdH). – Le dossier du centre sportif de haut niveau est une des grandes priorités de cette législature et nous ne pouvons que nous en réjouir. Il est en effet essentiel que notre Communauté, voire notre pays, dispose d'une telle infrastructure, notamment pour ses élites sportives.

Le sujet a déjà été abordé plusieurs fois en commission, et je ne reviendrai pas sur les aspects évoqués récemment. J'aimerais néanmoins avoir connaissance d'un calendrier plus précis et des éléments du cahier des charges.

Monsieur le ministre, même si l'idée d'un projet à l'échelle nationale n'est pas encore tout à fait écartée, je pense que vous présidez les discussions sur l'implication de la Communauté française dans ce projet. J'aimerais dès lors revenir sur la place de Bruxelles dans ce dossier. Sans vouloir préjuger de la décision qui sera prise *in fine* et sans prétendre que Bruxelles constitue *a priori* le meilleur choix pour l'emplacement du centre sportif de haut niveau, il me paraît néanmoins essentiel de prendre en compte les atouts que présente la capitale. Soulignons ainsi l'avantage géographique indéniable, avec des connections ferroviaires performantes vers les grandes villes des pays limitrophes et le grand carrefour autoroutier, mais également la présence de nombreuses universités et écoles supérieures, et de plusieurs hôpitaux, ce qui n'est pas négligeable, je dirais même que c'est essentiel pour ce projet.

Interrogé voici peu au parlement francophone bruxellois, le ministre Emir Kir, chargé de la promotion du sport, nous a précisé qu'il vous rencontrerait dans les jours suivant cette séance afin d'évoquer la place que pourrait jouer Bruxelles dans le dossier.

Dès lors, monsieur le ministre, j'aimerais savoir si vous avez des éléments intéressants à nous

communiquer sur cette rencontre avec M. Kir. Les centres sportifs de la Communauté française situés à Bruxelles, c'est-à-dire le Centre de la Woluwe et celui de la Forêt de Soignes, pourraient-ils être pris en considération dans le cadre du dossier de ce centre sportif de haut niveau ? Êtes-vous impliqué dans le projet de centre athlétique à Woluwé-Saint-Lambert cher à M. Borlée ? Si oui, à quel niveau ? Considérez-vous que cela participe au projet global de centre sportif de haut niveau ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je serai très prudent dans ma réponse, compte tenu du savoir et de l'expérience de M. Migisha qui a été associé notamment de très près à l'Euro 2000.

Comme M. Migisha le sait pour y avoir participé personnellement, la construction d'un centre d'élite de haut niveau est l'objectif majeur de cette législature. J'entends bien que ce projet devienne irréversible pour mettre un terme à une décennie de discussions. Je crois que lorsque nous aurons posé la première pierre, nous aurons définitivement scellé le sort d'un centre d'élite tout à fait nécessaire.

Je me réjouis de l'intérêt manifesté par de nombreuses villes pour ce centre. Au début, on le considérait avec méfiance et étonnement. Mais les choses ont évolué au fil des semaines. Nous avons évité toute précipitation afin de permettre à chaque ville de réfléchir à son projet et de mobiliser les ressources locales pour déposer un bon dossier. Je le précise parce que d'aucuns auraient souhaité que le cahier des charges soit déjà envoyé en octobre et qu'une décision soit prise en décembre. Je crois que cela n'aurait pas été très correct. Je viens par exemple de recevoir le recteur de l'ULg qui prépare un dossier en bonne et due forme avec les autorités de la Ville de Liège. Comme vous le savez, il en va de même pour le site de Louvain-la-Neuve.

L'échevin des Sports de Namur m'informe qu'il déposera lui aussi son dossier. Par voie de presse, j'apprends que Charleroi fera de même avec une intercommunale. Des mandataires de cette ville ont déjà en effet déposé un projet impressionnant avec un budget de 200 millions. Comme vous le dites, il est légitime que la plus grosse agglomération du pays y pense également, d'autant que Bruxelles et sa région comportent un vivier important de sportifs d'élites et d'espoirs. Cette candidature ne m'est cependant pas encore parvenue et je n'ai pas encore rencontré M. Kir à ce sujet. Il prépare peut-être un projet et il m'en informera en temps voulu.

Mon administration élabore la première ver-

sion du cahier des charges sur la base de ce que mes prédécesseurs avaient déjà réalisé. Ensuite, le cabinet l'examinera pour le présenter aux autres cabinets. Enfin, il sera proposé à l'approbation du gouvernement. Une fois ce processus achevé, le cahier des charges sera soumis aux villes pour qu'elles déposent un dossier dans un bref délai. La présence d'une université ou d'écoles supérieures et surtout d'infrastructures existantes, notamment de terrains, seront des éléments déterminants dans la sélection.

Il faudra vérifier ce qui est disponible. On ne va pas repartir de zéro car nous n'avons pas l'argent pour tout construire. Nous devons être pragmatiques et utiliser ce qui est disponible en infrastructures et surtout en terrains. Nous ne pouvons nous permettre d'attendre des permis d'urbanisme durant des années. La faisabilité physique, technique et financière sera un critère essentiel dans le choix des dossiers. À la lumière de ce pragmatisme, je crains que plusieurs projets ne cadrent pas.

Vous m'interrogez sur une autre piste qui concerne le Centre de la forêt de Soignes. Aujourd'hui, l'ULB a décidé de ne plus investir, de ne plus siéger à son conseil d'administration et envisage même de s'en débarrasser. Cependant cette infrastructure nécessite des investissements importants. Nous tenons beaucoup à ce centre, mais il date d'une certaine époque. Les universités de Liège et de Louvain-la-Neuve ont pourtant, elles, décidé d'investir dans ce même genre d'infrastructure.

L'UCL vient d'investir un million dans l'espace du Blocry. Nous devons dès lors réagir très rapidement. Et être absent à un conseil d'administration ne vous dispense pas de vos responsabilités.

Enfin, dernier problème : à Auderghem, le permis d'exploitation est un véritable frein au développement de l'activité sportive. L'environnement naturel et le bâti compliquent singulièrement les choses. Toutefois, cela ne signifie pas qu'Auderghem sera exclu du concours et que nous n'y effectuerons pas les travaux nécessaires dans le cadre du financement alternatif de rénovation du centre Adeps. Auderghem fera bel et bien l'objet des investissements souhaités.

En ce qui concerne le centre athlétique de Woluwe-Saint-Lambert, un projet de sept millions d'euros porte sur la reconstruction du stade Fallon. L'idée est d'y aménager quatre à six couloirs d'une longueur de 90 mètres, un sautoir à la perche, un sautoir en hauteur, un sautoir en longueur et une aire de lancer du poids et du disque, ainsi qu'une salle de musculation, un centre médical, une cafétéria et des vestiaires.

Ce projet fait actuellement l'objet de discussions entre les autorités régionales et la commune. Cependant, celle-ci n'a encore rien budgétisé, ce qui laisse supposer que la réalisation de ce projet n'est pas imminente. Je ne peux dès lors vous en dire davantage, d'autant qu'au Heysel, qui dépend de la Ville de Bruxelles, il y aurait un projet similaire. Autrement dit, il devra y avoir, à l'échelon de la Région bruxelloise, un certain nombre d'arbitrages dont je n'ai pas connaissance. Comme M. Kir a souhaité nous rencontrer, nous ne manquerons pas, mes collaborateurs et moi, de vous informer.

Voici la situation à ce jour. Je pense qu'il y a un manque manifeste dans le domaine de la formation des élites, mais cela ne signifie pas qu'il faille multiplier les centres. Un seul centre suffit. Néanmoins il ne faut pas croire que cela induise la suppression des centres d'excellence. Non, nous allons les maintenir. Mais, à un moment donné, nous pourrions regrouper les sportifs et leur fournir un encadrement médical et de kinésithérapie du plus haut niveau. Nous pourrions leur offrir une formation optimale, comme nous le faisons pour le cyclisme, dont nous respectons les clubs et associations et où une formation de pointe est dispensée aux meilleurs espoirs.

L'approbation du cahier des charges et l'envoi aux communes ont été fixés au premier semestre 2010 afin que le jury puisse statuer avant la fin de cette année.

M. Pierre Migisha (cdH). – Au fil des semaines, le cahier des charges se précise et nous constatons avec enthousiasme l'intérêt dont font preuve les grandes villes. Compte tenu de l'organisation administrative de Bruxelles, mêlant pouvoirs communaux et régionaux, il n'est pas évident de savoir qui introduira un projet. Je constate néanmoins avec satisfaction que même si Bruxelles n'est pas retenue pour l'installation du centre de haut niveau, la Communauté française continue de soutenir le centre de la forêt de Soignes et celui de Woluwe.

2.2 Question de Mme Caroline Persoons à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Participation de la Commission communautaire française à Walcomfin »

Mme Caroline Persoons (MR). – Le *Moniteur belge* du 11 décembre dernier a publié l'arrêté royal du 10 novembre fixant le plan comptable applicable à l'État fédéral, aux communautés et régions et à la Commission communautaire com-

mune. Cet arrêté remet à l'ordre du jour la question de l'intégration de cette commission à Walcomfin et l'élaboration d'une présentation budgétaire rapprochée entre entités francophones. Le projet Walcomfin mis en place en 2007 avance bien. Son site internet offre une information sur la législation assez complète. Qu'en est-il cependant de la présence de la Cocof? À la suite des accords de la Saint-Quentin, celle-ci a hérité de l'exercice de certaines compétences autrefois dévolues à la Communauté française. La Cocof n'est pas visée par les lois du 16 et du 22 mai 2003 qui fixent les dispositions générales applicables à l'État fédéral et aux Communautés et Régions. Or, si on examine les compétences de la Cocof, il apparaît clairement qu'elle devrait faire partie des entités visées par ces lois.

Ainsi dans ses écrits, M. Uyttendaele vise clairement la Cocof. Il estime en effet que la section de législation du Conseil d'État doit être consultée pour les décrets de la Cocof, ce qui signifie que les dispositions légales de 2003 sont également applicables à la Cocof. Or la loi de 1991 actuellement en vigueur règle essentiellement une comptabilité de caisse inadaptée aux modes de gestion modernes de la Cocof.

Parallèlement à cet aspect juridique, se pose une question politique importante. En effet, il est essentiel que les entités francophones puissent développer un système budgétaire identique et des services et outils communs.

J'aimerais dès lors savoir où vous en êtes dans les contacts pris avec la Cocof dans ce dossier. M. Daerden m'avait répondu à l'époque qu'il avait envoyé un courrier à Mme Huytebroeck pour que la Cocof désigne des observateurs au sein de Walcomfin. Une suite a-t-elle été donnée à cette demande? Cette question a-t-elle été évoquée lors de la réunion conjointe des gouvernements du 21 janvier dernier? Dans le communiqué de presse, l'axe 7 concernait la gouvernance et y était, entre autres, citée la réforme de la comptabilité publique. Au delà de cette évocation, que se fait-il concrètement?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Depuis que vous avez interrogé mon prédécesseur, il s'est produit un événement déterminant qui va enfin nous permettre d'avancer. En effet, l'arrêté fixant le plan comptable applicable à l'État fédéral, aux communautés, aux régions et à la Commission communautaire commune vient d'être adopté par le gouvernement fédéral et publié au *Moniteur belge*. Il a fallu six ans pour que cet arrêté royal cadre soit adopté. En attendant, nous ne pouvons

que nous y préparer, ce qu'a fait mon prédécesseur.

Vous aurez remarqué que l'État fédéral est pressé lorsqu'il s'agit des régions et des communautés puisque l'entrée en vigueur de l'arrêté est prévu pour le 1^e janvier 2012, ce qui ne nous laisse que deux ans. Cependant, il n'est pas exclu qu'il y ait encore un ou deux reports de délai vu la technicité de la matière. J'en veux pour preuve que la modification de la loi du 16 mai 2003 votée au parlement fédéral n'a pas encore été publiée au *Moniteur belge*. Des zones d'ombres subsistent donc.

Un des sites les plus documentés est justement celui de Walcomfin. Il tient le public au courant de l'évolution du dossier. Il est ainsi devenu un espace communautaire et régional spécialisé, ce dont je me félicite.

Walcomfin va nous permettre de faire avancer les travaux.

J'espère vous présenter le décret dans les plus brefs délais. Il s'agit d'un dossier d'une grande technicité. Cette question sera examinée par l'élite de ce parlement puisque les meilleurs parlementaires ont choisi d'être membres de la commission du Budget. Ce sera un grand moment de bonheur! Ce décret nous permettra de disposer de l'arsenal législatif nécessaire pour passer à la vitesse supérieure tant à la Communauté qu'à la Région.

Toutefois, le nouvel outil informatique risque de poser problème, d'autant plus que nous arrivons en fin de contrat avec le GIEI et le système Gecom.

Nous allons procéder à des modifications législatives, budgétaires et informatiques à un moment où nous devons faire des économies. Ce sera un autre grand moment de bonheur!

Vous aviez déjà interrogé mon prédécesseur sur la participation de la Cocof à Walcomfin. Il vous avait répondu que l'exposé des motifs de la loi du 16 mai 2003 ne traitait pas directement de la Commission communautaire française. Je n'ai dès lors pas le pouvoir de dire que la Cocof sera concernée. Cela appartient au fédéral. Le travail législatif n'est donc pas terminé non plus sur ce plan. Je doute quelque peu que nous puissions aboutir dans les deux ans mais nous ferons notre possible pour atteindre cet objectif. Je ne vois aucune objection à ce que des observateurs de la Cocof participent aux travaux de Walcomfin. Je ne suis pas opposé non plus à une mutualisation des concepts et des outils et j'estime nécessaire une harmonisation de la comptabilité publique entre entités francophones.

Lors de la réunion conjointe des gouvernements, nos amis bruxellois ont été ravis que la Communauté française leur remette un chèque de 12,5 millions d'euros. Ils s'interrogeaient davantage sur la récurrence de ce chèque que sur l'implémentation d'une nouvelle comptabilité publique, même si nous l'avons retenue comme un des objectifs de cette législature.

Je suis fier de la solidarité entre la Communauté française et la Cocof mais je tiens à souligner qu'elle vient en grande partie de la Wallonie. Madame Persoons, vous êtes une figure de proue du combat politique francophone à Bruxelles. Je voudrais vous rappeler que la solidarité wallonne au service des francophones de Bruxelles est sans précédent. L'image d'un repli identitaire wallon ne correspond plus à la réalité. En politique, il faut aussi juger la solidarité à l'aune des moyens financiers transférés. Cette nouvelle dotation n'était pas prévue dans les accords de la Saint-Quentin, il s'agit d'un article spécifique. Je reconnais que la Cocof avait prévu 25 millions. Nous avons pris la moitié à notre charge, ce n'est pas mal ! Cette solidarité se manifeste dans d'autres domaines. Par exemple, une grande partie des aides à la promotion de l'emploi (APE) payées par les Wallons sert à des manifestations qui se déroulent à Bruxelles. Je voudrais que vous soyez entièrement convaincue que Wallons et francophones sont totalement solidaires des Bruxellois francophones. Si nous pouvions œuvrer ensemble sur les plans technique, informatique et comptable, j'en serais heureux.

Mme Caroline Persoons (MR). – Je remercie M. le ministre de sa réponse, je ferai néanmoins deux observations.

Tout d'abord, depuis les événements de 1830 et l'arrivée de Charlier « Jambe-de-bois » à Bruxelles, les Bruxellois savent qu'ils peuvent compter sur les Wallons ! Mais les Bruxellois sont également solidaires des Wallons. On se souvient des efforts consentis par la Cocof en faveur de la Communauté française à l'occasion de l'accord de la Saint-Quentin.

Pour en revenir à Walcomfin, vous dites que la participation de la Cocof ne pose pas de problème. C'est gentil mais je me demande s'il y a déjà des actions concrètes.

L'arrêté royal est quand même le résultat de la conférence interministérielle et donc des contacts entre l'autorité fédérale et les entités fédérées. Or j'ai l'impression qu'il n'y a pas de demande francophone de voir la Cocof concernée par la loi de 2003 et par cet arrêté royal.

M. André Antoine, vice-président et ministre

du Budget, des Finances et des Sports. – Il faudrait évidemment que les responsables politiques bruxellois, surtout francophones, règlent le problème de la lacune législative. Le vrai problème est effectivement que les Bruxellois francophones ne relèvent pas de cette loi fédérale, mais il ne m'appartient pas d'intervenir.

Mme Caroline Persoons (MR). – Je n'en suis pas certaine, mais j'ai l'impression que la Cocof ne participe pas à cette conférence interministérielle.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Elle n'y participe pas de manière formelle mais elle pourrait en faire partie.

Mme Caroline Persoons (MR). – À mon sens, la Communauté française a un rôle à jouer pour obtenir cette participation et obtenir l'application de cette loi et de son arrêté royal à la Cocof..

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – L'actuel président de cette conférence est M. Vanhengel qui, si je ne m'abuse, connaît bien la « spécificité bruxelloise », terme à présent consacré. À mon avis, il ne verrait pas d'inconvénient à ce que cette question soit débattue.

Mme Caroline Persoons (MR). – Cela ne me rassure pas totalement. Il s'agit quand même de compétences de la Communauté française.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je ne suis pas encore ministre du Budget de la Cocof ! Cela ne me déplairait pas, étant donné l'importance de celui-ci !

Mme Caroline Persoons (MR). – Une fusion ne me déplairait pas non plus !

2.3 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Centre de formation du cyclisme francophone (CFCF) et activation du cyclisme »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, j'ai écouté votre récente communication sur le Centre de formation du cyclisme francophone. Vous y précisiez que huit coureurs d'élite seront pris en résidence dans ce centre pour l'édition 2010 et ajoutiez que des contrats « Rosetta » seront mis à leur disposition afin de leur assurer une certaine sécurité financière. Sur le fond, il ne doit pas y avoir de grandes divergences entre nous, monsieur le ministre. D'ailleurs, M. Dodrion, qui suit de très près ce que vous faites en ma-

tière de cyclisme, ne manquerait pas de signaler un quelconque dérapage.

J'aimerais savoir comment ces huit coureurs, certes de grande valeur, ont été sélectionnés. Un règlement définit-il la procédure de sélection ? Y a-t-il un jury ? Si oui, comment est-il composé ? Quels sont les critères pris en considération, non seulement pour ces huit sportifs mais aussi pour d'autres à l'avenir ? Le nombre de sportifs sélectionnés est-il limité ? Quel est le mode de communication ? Le mécanisme est-il connu ? Comment ce centre est-il évalué ? Une analyse externe à la cellule et au centre est-elle réalisée ? Si oui, par qui ?

Par ailleurs, quelle est la composition du personnel de ce centre ? Quelles sont les rémunérations ? Quel est le budget de fonctionnement et celui lié aux organisateurs ?

J'ai constaté la présence de partenaires privés et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Quels sont leurs rôles respectifs ? Comment leurs missions sont-elles articulées ? Quelles sont les parts de travail des uns et des autres ? Quel est leur apport financier éventuel ?

Le centre jouit-il d'un statut juridique particulier ? Est-il chapeauté par un conseil d'administration ? Si oui, par qui est-il présidé ?

Ce centre a-t-il une mission de contact ou une mission permettant de soutenir des initiatives de formation ou d'entraînement à vocation plus sous-régionale ? Dans ma région, au Pays des Collines, nous avons des initiatives de formation qui sont généralement bien menées. Le centre communique-t-il son savoir ? Un travail de contact et de coordination est-il réalisé ?

Enfin, lorsque vous parlez du Centre de formation du cyclisme francophone, vous ne pouvez pas vous empêcher de donner d'autres nouvelles dans la presse. Vous dites ainsi que vous rêvez d'imiter la Flandre, et vous prenez comme référence *Top Sport Vlaanderen*.

Vous évoquez également un possible subside pour toute une équipe cycliste. Est-ce là votre ambition ? Monsieur le ministre, vous qui allez habituellement au bout de votre pensée, comment envisagez-vous cette équipe ? Quel montage pourrait-il être envisagé ? Des contacts ou des partenariats sont-ils en discussion ?

Je ne vous demande pas de nous dévoiler la composition de l'équipe aujourd'hui. Je me réjouis simplement de cette initiative car comme M. Dodrimont, je partage ce rêve avec vous. Si nous pouvons vous aider, nous n'hésiterons pas. Il se-

rait toutefois intéressant, monsieur le ministre, de clarifier la situation pour tous les amateurs de cyclisme en Wallonie et en Communauté française.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je connais l'intérêt de M. Crucke pour le sport, en général et le cyclisme en particulier, intérêt partagé avec M. Dodrimont qui ne peut qu'aimer le cyclisme. Non pas simplement parce que la course Liège-Bastogne-Liège passe par sa commune mais parce qu'elle a la grande chance d'avoir un citoyen d'honneur prêté momentanément à Monaco mais qui devrait sans doute revenir d'ici quelque temps à Aywaille !

Si nous voulons retrouver et garder des Philippe Gilbert, nous devons former dès maintenant de jeunes cyclistes. Nous en avons discuté avec M. Gilbert et avec d'autres champions cyclistes, aujourd'hui à la retraite, dont l'un, Eddy Merckx, organise pour l'instant le Tour du Qatar féminin, manifestation ô combien remarquable dans un pays où beaucoup de femmes portent la burqa. À l'heure actuelle, il ne nous reste plus que onze coureurs francophones belge sous contrat professionnel.

Philippe Gilbert, notre étoile, est très connu. Mais il y a également Maxime Montfort, excellent coureur, Christophe Brandt, Sébastien Roseler, Sébastien Delfosse, Benjamin Gourgue, Kevin Ista, Olivier Kaisen, Frédéric Amorison, Romain Zingle et Gil Suray.

Parmi ces onze coureurs professionnels, trois sont passés par l'organisme de formation créé par mon prédécesseur Claude Eerdeken. Il s'agit de Benjamin Gourgue, de Romain Zingle et de Sébastien Delfosse qui probablement n'auraient jamais été présents dans un peloton professionnel sans ce centre de formation francophone malheureusement supprimé depuis. Cette structure a constitué un maillon indispensable entre le sport amateur et professionnel.

Un autre avantage de cette formule est que les clubs ne sont pas déstructurés. Les coureurs appartiennent toujours à leur club mais, le moment venu, comme pour les centres d'élite, nous les regroupons pour leur faire bénéficier du meilleur encadrement technique sportif, voire surtout leur offrir des stages de la même nature que ceux d'une équipe professionnelle, assorti du même encadrement pour la musculation, la préparation, le matériel, etc. Bref, ils bénéficient des mêmes conditions que les professionnels.

Le premier stage, durant lequel les coureurs pourront se préparer de manière optimale, aura

prochainement lieu en Italie. C'est leur offrir la possibilité d'améliorer leurs performances sans quoi ces jeunes cyclistes parcourraient encore les routes de Wallonie derrière une voiture sans bénéficier d'un bon encadrement.

L'initiative a été lancée par la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles, dont c'est le rôle, et TRW organisation. Cet opérateur a désormais pignon sur rue, il est devenu le premier organisateur francophone belge de courses cyclistes, avec le Grand prix de Wallonie, le Tour de Wallonie et le Cyclocross d'Ottignies.

En outre, cet organisateur est le partenaire accrédité du groupe Amaury pour le passage du Tour de France en Wallonie. Christian Preudhomme, que j'ai rencontré, ne tarit pas d'éloges à son sujet et vante son professionnalisme. C'est donc la synergie entre la fédération et TRW qui nous a permis de créer ce centre de formation.

Un troisième élément est l'emploi. Nous mobilisons par exemple pour l'instant des emplois « Rosetta », mais cela pourrait être autre chose demain. Le nombre de personnes impliquées dans ce projet n'est pas fixe. Il dépendra des résultats obtenus. Si, en 2011, nous avons la chance de ne pas avoir huit jeunes coureurs, mais dix ou douze, nous ferons un effort supplémentaire.

Les huit coureurs retenus sont Polazzi, Cammaerts, Degand, Van Genechten, Van Melsen, Rouet, Bille et Stenuit. Ils ont été sélectionnés sur proposition de la fédération qui tient compte de leur classement dans les épreuves destinées aux élites, de leur marge de progression, de leur volonté et de leur engagement, ainsi que d'éventuelles blessures qui les auraient écartés du peloton. Ces jeunes sont encadrés par trois excellents préparateurs, John Lelange, Gerard Bulens et Rik Verbrugghe, ainsi que par une équipe de kinésithérapeutes et de mécaniciens de haut niveau.

Ces cyclistes sont donc encadrés comme des professionnels. Ils seront évalués tout au long de l'année. Il sera tenu compte de leur comportement en course, de leur engagement dans les stages, de leur conduite en sélections nationale et francophone, de leurs classements, etc. La durée de leur contrat est d'un an. Si l'un d'eux devait faire montre de négligence, de désinvolture ou de désintérêt, son contrat ne serait pas reconduit. La convention qui nous lie leur permet d'être soulagés de tout problème matériel et financier, comme le sont d'autres sportifs, comme Bertrand Baguette ou Jérôme Nzolo.

L'opération résulte d'un partenariat entre public, semi-public et privé. En effet, outre la Com-

munauté française, qui intervient à hauteur de vingt mille euros, plus de quarante mille euros sont apportés par le Lotto et par la firme Coca-Cola. C'est une belle opération, car nos vingt mille euros ont un effet de levier.

J'ai eu l'occasion d'en discuter avec les coureurs, avec la Fédération et avec l'ancien gouverneur de la Province de Liège à qui je rends un hommage vibrant. M. Bolland a œuvré énormément et continue à le faire, en faveur du cyclisme dans notre Région et dans notre Communauté.

Mon rêve serait de monter une équipe cycliste professionnelle de première ou de seconde année. Pour les coureurs, cela constituerait un tremplin vers le niveau professionnel et leur offrirait l'opportunité de décrocher ensuite un contrat. Ils auront ainsi la possibilité de s'affirmer.

J'aimerais donner un coup de pouce supplémentaire à une équipe prometteuse de Libramont.

Le budget d'une équipe cycliste est relativement important. Il ne s'agit pas de l'obtenir au détriment des autres disciplines ou fédérations sportives par des glissements budgétaires mais en développant des partenariats privés-publics. Le secteur public prendrait en charge les emplois, et le privé, l'infrastructure, l'équipement et l'encadrement.

Des contacts ont été établis notamment avec l'organisme financier de *Topsport Vlaanderen* qui, sensible à mon rêve et gêné d'octroyer des fonds seulement aux Flamands, m'a proposé de faire le même effort financier pour les francophones. Cela ne suffira pas et nous devons trouver d'autres partenaires. Le Lotto intervient de manière très significative en faveur des cyclistes flamands et il n'est pas exclu qu'on obtienne là aussi un complément. Comme vous le voyez, le dossier se construit.

Même si je pouvais réunir les fonds publics et privés, nous n'avons pas les capacités de monter une équipe cycliste. Nous n'avons pas le nombre suffisant de coureurs. Nous venons d'en citer huit mais il en faut beaucoup plus pour former une équipe. Celle-ci ne verra peut-être le jour que dans deux ou trois ans en fonction du nombre de jeunes dont les performances s'amélioreront.

Je vous rassure, je ne me transformerai pas en directeur sportif et ne participerai pas au Tour de France. Tout au plus je souhaite, en collaboration avec l'administration des sports, faciliter la constitution d'une équipe pour autant que nous ayons des coureurs de valeur sans contrat avec une équipe professionnelle. Je ne veux pas faire concurrence à ces équipes. Cela dit, il y a peu de chance que nous leur fassions quelque concurrence car nous pourrions offrir un salaire

équivalent. Pour un coureur, être présent dans les épreuves professionnelles une première année peut constituer un tremplin intéressant pour sa carrière. À l'instar de la Flandre, nous pourrions renouer avec cette tradition et j'estime le moment bien choisi parce que nous avons Philippe Gilbert.

L'engouement pour les vedettes des sports d'élite entraîne la création de nouveaux clubs. C'est le cas pour l'instant des clubs cyclistes, ce n'était plus arrivé depuis longtemps. Je le vois aux demandes de subventions

Je pense que nous devrions être présent également dans le cyclo-cross. Ce n'est pas qu'un sport tchèque et flamand. Ce pourrait être aussi un sport wallon.

Je voudrais aussi ajouter que le cyclisme est un des rares sports gratuits pour les spectateurs, ce qui le rend populaire. Cependant, la pratique de ce sport ne s'est pas démocratisée ; elle est coûteuse. Il y a vingt ans on pouvait acheter un vélo de course dans une grande surface. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le matériel est fort coûteux et nombre de jeunes ne peuvent l'acquérir. Certains sont obligés d'organiser des soupers pour se payer le matériel de base. Certains vélos de marque coûtent une petite fortune et les pouvoirs publics devraient modestement jouer un rôle d'accompagnateur.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je voudrais remercier le ministre pour ses explications. J'apprécie ses initiatives et constate avec plaisir que nous avons onze coureurs professionnels dans les pelotons. J'espère que ce n'est qu'un début.

Le Centre de formation me semble une bonne initiative pour atteindre l'excellence. J'ai bien compris que c'est la Fédération qui sélectionne les sportifs selon ses critères. Pour ma part, je suis très favorable aux initiatives publiques-privées, dans le sport également.

Les budgets pour le sport ont souvent été délaissés en Communauté française et le privé peut trouver un avantage à participer à son financement.

Je regrette de ne pas avoir reçu de réponse sur l'évaluation de la structure et il pourrait être intéressant de faire appel à une personne externe car on ne peut être juge et partie. Cette personne pourrait émettre des recommandations et des conseils sans grever le budget.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Le problème, c'est leur « explosivité » qui n'est pas exploitée. Les stages permettront d'y apporter une solution.

Dans ma région, une structure de cyclistes locaux a mis sur pied une formation pour des jeunes cyclistes de 14 à 16 ans. Cette formation réunit une vingtaine de jeunes pendant un long week-end. Les parents sont systématiquement informés du déroulement du séjour. Ne faut-il pas donner au centre une mission qui tienne compte de ces initiatives locales ?

M. Jean-Luc Crucke (MR). – J'adhère à l'idée d'une équipe professionnelle en première et en deuxième année. L'équipe pourrait comporter des coureurs professionnels étrangers qui assumeraient un rôle de formateur des jeunes coureurs. Nous vous soutiendrons pleinement dans ce projet.

2.4 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Comité olympique et Interfédéral belge (COIB) et paysage institutionnel du pays »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Lors de la conférence de presse du 26 janvier, M. Pierre-Olivier Beckers, président du COIB a souligné le caractère fructueux de la réunion qui regroupait les trois ministres des sports, Mme Weykmans, M. Antoine et M. Muyters. Il a également salué l'accord conclu par les parties. J'aimerais en savoir plus sur le processus de travail qui a été défini, les groupes et les accords. La question du bi-communautarisme a-t-elle été soulevée ? Dans ce cas, est-ce que cela ne contrarie pas le projet de développement du centre unique en Communauté française ? Comment concilier ce projet avec les ambitions du COIB qui s'occupe du sport de haut niveau ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je remercie M. Crucke de son intérêt pour ce dossier.

Notre politique sportive a quelque peu souffert de divisions, d'oppositions et d'approches différentes. Les délégations au plus haut niveau n'ont pas toujours été l'unisson et n'ont pas toujours conjugué leurs moyens. Rien ne nous empêche de travailler ensemble dans le respect des compétences communautaires voire régionales. Il a fallu un peu de temps pour que tout le monde se connaisse, mais c'est le cas aujourd'hui.

Au nom du COIB, M. Becker a présenté la délégation de Vancouver au cours d'une conférence de presse. Cette délégation a d'ailleurs une valeur historique. En effet, depuis 1948, nos athlètes n'ont jamais été aussi nombreux : dix dont deux francophones. Il est vrai qu'un francophone est d'origine néerlandophone, mais il a quand même

été formé en Wallonie. Ses parents m'ont d'ailleurs remercié lors de la cérémonie des Mérites sportifs à Mons. Je crois que leur intérêt pour la Communauté française ne souffre pas de discussion.

Comme l'a souligné M. Becker, la rencontre était historique puisque, sur ces vingt dernières années, depuis que le sport est communautarisé, les différents ministres ne se sont jamais réunis à l'invitation du COIB. Si c'est exact, c'est de bon augure pour la suite puisque nous étions tous présents au rendez-vous. Quelles que soient nos appartenances politiques, les majorités ou les communautés, nous avons une réelle volonté d'œuvrer ensemble. Il s'agit donc plus d'une alliance des communautés que d'une quelconque forme de renationalisation.

Nous avons convenu de nous rencontrer très rapidement pour structurer les relations entre le COIB et les communautés. C'est un sujet sensible car nos amis flamands voudraient que les fédérations flamandes soient mieux représentées au COIB, alors que, par nature, ce dernier œuvre au niveau national et est le correspondant attitré au niveau international. Pour notre part, nous avons l'obligation constitutionnelle de travailler sur une base communautaire. Nous allons donc tenter de mieux articuler le travail de nos fédérations, celui des fédérations nationales qui existent encore et le COIB. Ce dernier a d'ailleurs fait part de ses souhaits pour l'avenir. C'est une bonne base de travail.

Tous les ministres présents ont réaffirmé leur volonté de travailler au sport d'élite. C'est évidemment ce qui intéresse le plus le COIB, même si, pour nous, la pratique sportive et la formation priment sur l'élite sportive. La formation des jeunes cyclistes en est l'illustration.

Le COIB, s'est montré très heureux qu'à défaut d'un centre national, on puisse mettre sur pied un centre de la Communauté française. Le vice-président du COIB a d'ailleurs beaucoup plaidé en ce sens.

Le troisième thème concerne l'emploi et le sport. La question est la suivante : comment, à l'instar de ce qui est fait pour le Centre cycliste francophone, utiliser nos leviers régionaux de l'emploi pour débarrasser nos jeunes espoirs d'élite des soucis matériels afin qu'ils puissent progresser dans leur carrière ? Nous avons décidé d'augmenter le nombre de contrats pour autant que nous ayons des sportifs à promouvoir. En effet, il ne s'agit pas de créer de l'emploi mais bien des conditions favorables à l'amélioration des performances sportives.

Quatrième élément : je souhaite impliquer le COIB dans les compétitions sportives scolaires. Certaines fédérations sportives scolaires datent d'une époque où les réseaux s'affrontaient ailleurs que sur les terrains sportifs. Il serait intéressant de mieux structurer ces compétitions pour susciter l'émulation tout en promouvant les valeurs sportives reprises dans la charte de Coubertin : fair-play, tolérance et respect. Je voudrais donc que ces compétitions se fassent sous l'étendard du COIB. On pourrait envisager qu'elles aient lieu une année à l'échelle de la Communauté française et l'autre année, entre Communautés. Mme Weykmans, M. Muyters et le COIB lui-même ont compris l'intérêt d'impliquer ce dernier à la pratique et à la formation sportives. Ce projet fera l'objet d'un groupe de travail très prochainement.

Par ailleurs, nous avons tenté de rapprocher les points de vue communautaires dans la lutte contre le dopage. J'ai demandé au COIB qu'il le fasse dans une optique sportive et non pas politique.

Vous connaissez le problème du *whereabouts* de l'AMA. En Communauté française, l'Adeps possède une plate-forme sportive que je viens de présenter à toutes les fédérations au moulin de Beez. Nous espérons pouvoir la présenter et la « vendre » à d'autres fédérations, car son utilisation est beaucoup plus simple que le système de l'AMA et offre davantage de garanties de confidentialité et de respect de la vie privée. Généralement, le décret précède l'outil informatique. Le nôtre est prêt avant le décret, ce qui est rare.

Je suppose que les germanophones vont calquer leur position sur la nôtre. Les désaccords se situent plutôt entre Communauté française et Communauté flamande, notamment sur la plate-forme et le recours. La Communauté flamande épouse plutôt le modèle « AMA », contrairement à nous. Enregistrer les espoirs et les sportifs nationaux dans ce système qui ne les intègre pas dans son classement produira des centaines d'utilisateurs dont la plupart en ignorent le maniement.

Le décret sera proposé au cours de cette année et fera l'objet de l'une de mes premières préoccupations.

Tous les sujets ont été évoqués mais j'en ajouterai cependant un : les moyens financiers. À ce titre, je me permets de rappeler que, pour la première fois, la Communauté française a liquidé en un seul exercice, en 2009, la dotation destinée aux JO de Londres. Elle s'élève à 3,6 millions pour les francophones. La subvention des Flamands ne se chiffrait même pas à deux millions, malgré l'évolution de leurs moyens.

Je tiens à souligner ici notre large contribution et l'espoir du COIB de voir un geste plus significatif venir du Nord. N'oublions pas que la grande majorité des sportifs qui vont participer aux JO est flamande. Cependant, l'heure étant à l'unisson dans le sport plutôt qu'à la division, je n'aborderai pas les questions linguistiques.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Le COIB a en effet sa place dans le parcours sportif. Il joue non seulement un rôle de trait d'union, mais il a également un rôle incitatif et impulsif. Je retiens cette différence de moyens que j'ignorais. La logique aurait en effet voulu qu'il y ait une parité dans le financement. Je ne manquerai pas d'utiliser cette information ultérieurement.

3 Ordre des travaux

Mme la présidente. – La question de Mme Christine Defraigne à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Rédaction du cahier des charges pour la construction du centre sportif de haut niveau et à la composition du jury de sélection de la ville hôte » est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16 h 30.*